

### **Dernière ligne droite dans la négociation des conventions**

Il y a deux ans, en révisant l'[art. 58 LAMal](#), le Parlement adoptait de nouvelles bases légales visant à améliorer la qualité des prestations. Les associations des fournisseurs de prestations et celles des assureurs sont tenues de conclure d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2022 des conventions de qualité que l'ensemble des fournisseurs de prestations et assureurs ont l'obligation légale de mettre en œuvre.

Pour les cabinets médicaux, la FMH a mené et mène encore d'intenses négociations avec santésuisse et curafutura. Un concept de développement de la qualité a vu le jour, réglant la mesure de la qualité et les mesures de développement de la qualité exigées par la loi et représentant le rôle central des sociétés de discipline. L'objectif est d'encourager systématiquement le développement de la qualité dans le secteur ambulatoire. Les pierres angulaires sont l'instauration d'une culture de la confiance et de l'apprentissage ainsi qu'un processus d'amélioration continue à tous les niveaux.

Comme Christoph Bosshard – vice-président de la FMH – l'explique dans le [Bulletin des médecins suisses du 17 novembre 2021](#), la FMH a soutenu le processus législatif sur le fond et a pu faire adopter certains points. Nous voulons à présent exploiter la marge de manœuvre dont nous disposons afin de rechercher des solutions qui, au-delà des inévitables tâches supplémentaires, seront synonymes de bénéfices pour les patientes et les patients et pour notre travail.

Le but affiché par la FMH est de remettre conjointement le 1<sup>er</sup> avril 2022 une convention viable, accompagnée d'un concept, pour approbation par le Conseil fédéral.

Informations supplémentaires :

[www.asqm.ch](http://www.asqm.ch) > [Qualité et économie](#).

### **Rencontre du Forum Qualité de l'ASQM du 25 novembre 2021 : rétrospective**

Le jeudi 25 novembre 2021, pas moins de 50 personnes déléguées titulaires ou remplaçantes ont participé au Forum Qualité de l'Académie suisse pour la qualité en médecine (ASQM), à Berne, en présentiel pour la première fois en deux ans (avec obligation de présenter un certificat).

Le thème principal a été l'art. 58 LAMal Renforcement de la qualité et de l'économie, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2021. Les personnes déléguées à la qualité ont été informées au sujet du développement de la convention qualité et de l'état d'avancement des négociations avec santésuisse et curafutura ainsi que du concept qualité. S'en est suivie une discussion

intense et passionnante sur les défis constitués par la mise en œuvre du concept et des besoins de soutien éventuels des sociétés de médecine médicales de la part de l'ASQM / FMH.

La séance a par ailleurs été l'occasion de faire le point sur les projets qualité suivants : le label FMH « responsable practice FMH », les plateformes en ligne disponibles de l'ASQM, le CAS « Qualité en médecine », le prix Innovation Qualité 2022, le rappel de communiquer ses données pour la statistique médicale 2021 de la FMH, le relevé MAS et les différentes possibilités de soutien qui peuvent être demandées à la SAQM.

Le prochain Forum Qualité aura lieu jeudi 5 mai 2022 matin, à Berne.

### **Dernière chance pour remporter le prix Innovation Qualité**

Vous avez jusqu'au 6 décembre 2021 pour soumettre un projet pour le concours Innovation Qualité. Avec son prix, l'Académie suisse pour la qualité en médecine (ASQM) de la FMH entend récompenser des projets qui ont fait leurs preuves dans la pratique et qui visent à faire progresser la qualité des soins au profit des patients.

Elle souhaite faire connaître ainsi les succès remportés par les pionniers de la qualité en médecine, issus des différentes disciplines et professions du système de santé helvétique.

Doté de 40 000 francs au total, le prix Innovation Qualité tient compte de la grande variété des démarches en faveur de la qualité en instituant trois catégories :

- Le développement de la qualité, un système évolutif
- Sécurité des patients
- Organisations médicales

Dans la catégorie Organisations médicales, l'ASQM récompense l'organisation qui présente le meilleur projet qualité. Votre organisation a-t-elle lancé un projet qualité innovant, ou participé à un projet de ce type ? Ne manquez pas cette chance de démontrer à un large public spécialisé, au monde politique et au grand public que les organisations de médecins s'engagent de toutes les manières possibles en faveur de la qualité en médecine. Chaque projet remis améliore notre visibilité !

Envoyez-nous votre projet d'ici le 6 décembre 2021 !

Vous trouverez le formulaire d'inscription ainsi que d'autres informations sur le site [www.innovationqualite.ch](http://www.innovationqualite.ch)

### **Demandez maintenant le label « responsable practice FMH » !**

Le Code de déontologie (CoD) engage tous les membres de la FMH et sert plus largement de code de conduite pour l'ensemble du corps médical suisse. A ce titre, il revêt également de l'importance pour les patientes et patients ainsi que pour le grand public. Avec le [label « responsable practice FMH »](#), la FMH certifie les organisations de soins médicaux qui s'engagent activement pour que leur personnel respecte le Code de déontologie de la FMH.

Le label s'adresse aux patientes, aux patients, à leurs proches, à la population, aux autorités et aux assurances et atteste que les organisations certifiées par le label s'engagent activement pour que leurs médecins respectent le Code de déontologie. Le label « responsable practice FMH » peut être obtenu par les organisations de soins médicaux dont l'activité principale est de se consacrer aux patientes et patients (cabinets médicaux, policliniques, centres médicaux).

Vous trouverez des informations et les documents d'inscription sur le site [www.fmh.ch](http://www.fmh.ch) >  
[Label « responsible practice FMH »](#).

En cas de questions, vous pouvez nous contacter via [ddq@fmh.ch](mailto:ddq@fmh.ch) ou au 031 359 11 11.



L'ASQM informe régulièrement des projets et activités en cours par le biais d'une lettre d'information.

Pour tout compliment, critique ou remarque, veuillez contacter : [asqm@fmh.ch](mailto:asqm@fmh.ch).

ASQM, FMH, Nussbaumstrasse 29, case postale, 3000 Berne 15, téléphone +41 31 359 11 11, fax +41 31 359 11 12, e-mail : [asqm@fmh.ch](mailto:asqm@fmh.ch)